

AFFAIRE N° 7. - Bail passé avec le S.I.D.R. pour location de logement type F3 TE n° 630 au hameau de Chaudron, en vue d'être utilisé pour l'installation d'un dispensaire.

M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir valider le projet de bail qui doit intervenir entre la Commune et le S.I.D.R. pour location de logement type F3 TE n° 630 dans le hameau de Chaudron qui est destiné à recevoir l'installation d'un dispensaire.

Le bail est consenti pour une durée de trois années qui commenceront à courir le 1er Mai 1967 et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 4.500 Frs. La dépense est imputable au chap. 332 - art. 630 du budget 1967.

M. REYBELLET. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé

Adopté à l'unanimité.

L. Denis le 23 Août 1967

Le Préfet

*Le secrétaire général
signé J. Cluchard*